

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 733/SG/SAS portant modification à l'arrêté n° 223/SG/SAS du 16 février 1968, relatif à l'ouverture d'un concours professionnel pour l'admission de six élèves au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année.

n° 733/SG/SAS

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Date de publication

14 mai 1968

Numéro JO

n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro

25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1° de l'arrêté n° 223/SG/SAS du 16 février 1968 est-modifié ainsi qu'il suit: Au lieu de : Art. 1er —Un concours professionnel est ouvert à la Direction de la Santé publique pour l'admission de deux élèves techniciens, trois élèves infirmiers ou infirmières et un élève agent d'hospitalisation (pour la spécialité de matrone) au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année 1968. » Lire : Art. 1°. —Un concours professionnel est ouvert à la Direction de la Santé publique pour l'admission de trois élèves techniciens, trois élèves infirmiers ou infirmières et un élève agent d'hospitalisation (pour la spécialité de matrone) au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année 1968. » (Le reste sans changement.)